



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération 2022-029 du 5 avril 2022

*du Conseil Communautaire concernant l'approbation du Compte de Gestion
dressé par Monsieur Patrice GOUY, Receveur*

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de suffrages exprimés : 67

Date de la convocation des Membres : 28 mars 2022.

Présents : Mmes P. COPIN, N. LEBRUN, E. GARRET, E. COTTEL, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ, G. MYKOLAJCZAK, I DREMEAUX,

MM. J.F. LALY, Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, B. ROUSERE, J.J. COTTEL, A. DAMHEC, A. LEJOSNE, J. MAURER, B. VAILLANT, G. BOURY, R. LELEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, L. MUCHEMBLED, G. DUE, J.P. WISSOCQ, J.C. DERUE, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, D. TABARY, H. COPIN, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, M. FLAHAUT, D. CARON, D. DHOUILLY, B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, A.M. LECAT.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil communautaire



Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

*Certifié et rendu exécutoire
par affichage le 6 avril 2022
et transmission en Préfecture.*

Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

Jean Jacques COTTEL.

DEL 2022-029 – 5/04/2022

Approbation Compte de Gestion 2021

Budget Annexe Développement Economique